PPMS
Plan Particulier de Mise en Sûreté

Pour répondre à vos situations de dangers et de catastrophes dans les ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

HELPP LIFE

Vos vies et vos difficultés sont nos priorités

Dispositif d'alerte et de transmission d'informations

www.helpp-life.fr

Le PPMS
C'est quoi ?

Le PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sûreté » est un dispositif règlementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à tout établissement recevant du public afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes en cas d'événement ou d'accident majeur.

Événement majeur : C'est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. Ce peut être une tempête, une inondation, un nuage toxique, un séisme, un accident nucléaire ou une intrusion dans un établissement public, etc.

L'objectif principal du PPMS : c'est de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des publics, notamment des scolaires, et des personnels, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

Il permet notamment de définir des lieux de confinement répartis dans l'établissement, les procédures conservatoires devant être mises en place, et les conseils de gestion de la crise, dans l'attente de l'intervention des secours. Il définit également les procédures pour les évacuations. Ceci se fait par une information indiquant s'il doit y avoir CONFINEMENT ou EVACUATION ou INTRUSION

Qui
Met en place le PPMS ?

Le PPMS est élaboré de façon collégiale **par le chef d'établissement,** qui s'adjoint le concours des personnels dont la contribution pourra s'avérer utile tel que la Préfecture, Mairie et Service de Secours (pompier / police).

Il est présenté au conseil d'école pour le 1er degré, au conseil d'administration pour le 2nd degré et à la commission d'hygiène et de sécurité quand elle existe. Le responsable d'établissement peut se faire aider dans sa démarche par des intervenants extérieurs.

Chaque académie dispose d'**un coordonnateur PPMS** et d'**un réseau de formateurs « risques majeurs »** qui apportent leur concours à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ou de formation dans ce domaine et à l'élaboration des PPMS.

Les correspondants **police-gendarmerie-sécurité civile** sont les interlocuteurs habituels des chefs d'établissements : ils apportent ainsi leur expertise.

Les référents des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sont les personnes ressources pour les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) afin de mettre en place les exercices de simulation.

Le PPMS

Conformité & Normes

La circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 publié au BO EN Hors-Série n° 3 règlemente la mise en place du PPMS dans les établissements scolaires. Modifié par La circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015.

Le PPMS doit répondre aux questions suivantes :

→ Quand déclencher l'alerte ?
→ Comment déclencher l'alerte ?
→ Où et comment mettre les publics en sûreté ?
→ Comment gérer la communication avec l'extérieur ?
→ Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?
→ Quels documents et ressources sont indispensables ?

La mise en place d'un PPMS de confinement est obligatoire dans chaque établissement d'enseignement.

Vous avez déjà travaillé
avec les différents services de la préfecture et des secours (force de l'ordre et pompiers).

Nous intervenons en 2ème phase,
en nous appuyant sur les documents préparés,
pour vous **proposer** des **solutions ADAPTÉES**
mais surtout **COMPLÈTES.**

Notre force sont les **nombreuses années d'expérience** de nos collaborateurs dans les unités d'élites (force spécial / GIGN) mais aussi Police, Gendarmerie et Pompiers.

Pourquoi notre **PPMS**

HELPP-Life répond de A à Z à l'ensemble de la demande et des problématiques PPMS. Cela part de la numérisation des documents d'actions et de leurs utilisations par tablette tactile, tout en passant par les malettes de premier secours mais aussi les barres anti-intrusions, sans oublier notre dispositif breveté qui indique l'action à avoir : **CONFINEMENT** ou **EVACUATION** ou **INTRUSION**

Au-delà des PPMS, **HELPP-Life** vous offre la possibilité de répondre à d'autres problématiques liées à l'intervention des secours et à la prise en charge des victimes grâce à nos autres produits brevetés : **PREV Life, PREV Action**

Grâce à HELPP-Life créez une véritable bulle de sécurité !

Comment déclencher
Notre PPMS

Le déclenchement du dispositif se fait depuis:

Une appliation :

- → Une tablette tactile dans le bureau d'un responsable
- → Un PC installé au Central de la Police Municipale

Manuellement :

- → Directement sur les appareils du dispositif installé dans l'établissement

Comment fonctionne

Notre PPMS

2 Facons de déclencher les alertes

Manuellement

Par les boutons installés aux murs

Par les touches préprogrammés du bipers porté par l'enseignant

A distance

Par les applications installées dans les tablettes :

- Directeur
- Secours / sortie scolaire

ou

depuis l'application au PC mairie ou Police municipal

Les alertes sont visibles grace à :

Notre balise breveté

qui permet :

envoie des flash
+
permet de créer notre propre réseau de communication LORA

Des écrans

Le choix de l' écran Tv se fera si l'on souhaite l'utiliser comme support pédagogique au quotidien

Envoi de SMS

→ **Intéraction avec les secours** par appel téléphonique / MMS / Visio

→ **Envoi de SMS aux familles** pour informer / sécuriser / demander de ne pas gêner les secours et les lignes téléphoniques / prévenir de la fin d'alerte.

Des messages prè-programmés seront fournis comme : Confinement en cours dans l'établissement de votre enfant, tout va bien les secours font le nécessaire, nous vous demandons de ne pas encombrer les lignes téléphoniques ni même venir à l'établissement.
Vos enfants sont en sécurité

La liste des portables des parents devra être rentrée dans ce logiciel
Le sms pourra être envoyé soit de la tablette du responsable d'établissement ou soit de la tablette en possession des secours (Pompiers/ Police)

→ **Envoi SMS aux personnels** pour prévenir alerter / demander de faire certaines actions / informer de l'évolution / prévenir de la fin de l'alerte

Pour que le Professeur sache quoi faire, une communication entre le chef d'établissement ou responsable des secours pourra se faire avec un logiciel d'envoi de message donnant les instructions.

Exemple :
- *Couper les téléphones portables de tout le monde sauf le vôtre qui doit être mis sur vibreur*
- *Mettre la barre anti-intrusion*
- *Vous cacher sous les tables*
- *Vous manifester aux fenêtres*

Optionnel

Malette PPMS de confinement

Dans chaque local de confinement
il doit y avoir une malette de confinement
avec le nécessaire d'urgence.

nous vous fournissons une ou plusieurs Malettes PPMS disposées
dans les locaux sécurisés pouvant accueillir les personnes confinées.
Nos Malettes de premier secours peuvent aussi servir lors de besoins quotidiens

→ Compositions des malettes :

Conforme à La circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 publié au BO EN Hors-Série n° 3
Modifié par La circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015

Auquel nous avons rajouté :
- guide des gestes de premier secours
- Jeu de société

BARRE ANTI-INTRUSION

Nous pouvons vous fournir des barres
anti-intrusion adaptées à votre établissement

Elles seront mises sur demande par les secours ou par le chef d'établissement.
L'information arrivera par la balise ou par SMS

Elles permettront de sécuriser la classe
en cas de danger venant de l'extérieur de la classe

Pour être pleinement efficace

Expliquer et informer

Les familles doivent être clairement informées sur le plan particulier de mise en sûreté afin d'établir un climat de confiance et de favoriser le bon déroulement du PPMS dans le cas où il se déclencherait.

Il leur sera notamment demandé de ne pas encombrer les lignes téléphoniques et les accès à l'établissement dans ce genre de situation afin de ne pas gêner les services de secours.

Pour cela nous vous fournirons une vidéo explicative à destination des familles que vous pourrez diffuser 1 à 2 fois par année par voix de mail. Ce qui leur permettra de mieux appréhender la situation.

Les élèves et le personnel doivent être sensibilisés aux éventuels risques, aux missions des services de secours et aux règles générales de sécurité.

Donc nous fournirons 1 vidéo ludique de présentation du PPMS et les informations les plus importantes. Celle-ci pourrait être diffusée 1 à 2 fois par année lors d'un début de cours.

LA TECHNOLOGIE AU S

Un gain de temps et d'efficacité au service de la sécurité des é
Solution PPMS adaptée au protocole défini entre les ét

Local de confinement
avec la malette.

Barre anti-intrusion
dans chaque pièce

Bureau du directeur :
Tablettes de contrôle
+ documentation / plan de
prévention / consignes
Envoi SMS / MMS / Appel
téléphonique

Tablette pour les sorties scolaire
Envoi SMS / MMS / Appel
téléphonique + lecture fiches
médicales

Balise PPMS en extér
(cours, parking)

N'ATTENDEZ PAS QU'IL SO
ÉQUIPEZ-VO

ERVICE DE LA VIE

tablissements scolaires, des élèves et des personnels.
ablissements, les collectivités et les autorités.

Balise PPMS dans chaque pièce
de l'établissement + extérieur
(cours, parking)

Bippers / Pagers affectés à l'ensemble du personnel
Celui-ci permettant de lancer et recevoir une alerte

Avec chaque balise
un déclencheur manuel

ieur

PREV Life

QR Code avec fiche médicale
sécurisée pouvant-être positionner
sur : - Badge de cantine
- Cartable / carnet de liaison
- Casque de vélo
Envoi de SMS à la famille à chaque déclenchement

Nous proposons 2 types afficheurs textes :

- Ecran de type Tv qui peut être utilisé comme support pédagogique au quotidien
- Panneau de texte LED

IT TROP TARD,
US

CONTACTEZ-NOUS

Pour plus de détails sur nos offres

HELPP LIFE

Vos vies et vos difficultés sont nos priorités

Contact : 06.62.18.20.39

Email : contact@helpp-life.fr

Adresse : 724 Avenue Paul Cézanne,
N° 7 les hauts de Cézanne,
13880 Velaux

www.helpp-life.fr